

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

وزارة البيئة و الطاقات المتجددة

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES ENERGIES RENOUVELABLES

État d'avancement du programme MedPol en Algérie

Naima GHALEM
Point Focal MedPol

"Convention de Barcelone"

La convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée

Support juridique du plan de lutte contre la pollution du milieu marin, au niveau Méditerranéen qui est le Plan d'Action pour la Méditerranée sous l'égide du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE)

Adoptée en 1976 amendée en 1995 et entrée en vigueur en 2004, elle a pour objectif de protéger et d'améliorer le milieu marin en Méditerranée et de contribuer à son développement durable.

Sept (07) protocoles thématiques mises en œuvre par soit des Centres d'Activités Régionales, soit des Programmes.

Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution provenant de sources et activités situées à terre.

Mise en œuvre assurée par le Programme
MEDPOL

L'Algérie a adhéré à la Convention de Barcelone le 26 janvier 1980 (décret présidentiel n°80-14) et l'a ratifié le 28 avril 2004 (décret présidentiel n°04-141).

Elle a ratifié 5 de ses protocoles dont celui relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution provenant de sources et activités situées à terre.

Elle a adhéré au protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution d'origine tellurique le 11 décembre 1982 (décret n° 82-441)

Le MEDPOL, vise à soutenir les parties contractantes dans:

- la qualification et la quantification des niveaux, des sources et des impacts de la pollution marine sur leur environnement marin et côtier.
- la mise en œuvre des plans d'action nationaux et régionaux pour le contrôle, la suppression progressive et l'élimination de la pollution de sources et activités situées à terre.

Dans ce cadre, l'Algérie a élaboré, en 2005, son Plan d'Action National pour la réduction de la pollution marine due à des activités menées à terre. Ce document décrit la politique et les mesures devant être proposées afin de réduire la pollution.

En 2016, la mise à jour du PAN a permis d'évaluer à mi-parcours, la mise en œuvre du PAN 1, d'analyser les écarts et de déterminer des cibles opérationnelles nationales pour répondre aux engagements du Plan régional qui vise l'atteinte des cibles du Bon Etat Ecologique (BEE) et des trois objectifs écologiques relatifs à la pollution due à l'eutrophisation, aux contaminants et aux détritiques marins.

Pour la réalisation de l'objectif relatif aux déchets marins , l'Algérie avec l'appuie du programme SWIM-H2020 SM a initié deux activités qui portent sur:

- la caractérisation des déchets marins, et côtiers dans les quatorze (14) wilayas côtières;
- l'élaboration d'un plan national de gestion des déchets côtiers et des déchets marins.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention de Barcelone et de son protocole tellurique l'Algérie a également réalisé:

- son bilan de base (BBN) en 2004 dont la mise à jour vient d'être lancée suite au recrutement d'un expert national
- le rapport inhérent au traitement des huiles usagées en 2015, (Plan de gestion des huiles moteurs usagés)

Merci pour votre attention